

AVIS

ENV.20.68.AV

Accès à la zone multimodale de Bressoux et
requalification de la portion d'autoroute E25 entre le
pont-barrage de Monsin et le pont Atlas à LIEGE

Avis adopté le 26/10/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis d'urbanisme
- *Rubrique :* (non classé soumis à EIE)
- *Demandeur :* SPW Mobilité Infrastructures
- *Auteur de l'étude :* Pissart ae, SA
- *Autorité compétente :* Fonctionnaire délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre Ier du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 5/10/2020
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai de rigueur) :* 4/11/2020 (30 jours)
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Opportunité environnementale du projet + zone non affectée pour Liège Expo
- *Audition :* 26/10/2020

Projet :

- *Localisation :* Bressoux, Liège
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'espaces verts et « autoroute existante », zone d'activité économique industrielle, zone d'activité économique mixte,
- *Catégorie :* 2 - Projets d'infrastructure, transport et communications

Brève description du projet et de son contexte :

Au nord-est de l'agglomération liégeoise, le projet consiste en la requalification de la E25, entre le Pont-Barrage de Monsin et le Pont Atlas, en boulevard urbain et en l'aménagement, à partir de la E25, d'un accès au pôle multimodal train-tram-bus de Bressoux (= voirie PMB). Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la construction des nouvelles Halles de Foires de Liège (Liège Expo), situées entre l'autoroute (à zoom) et l'ancienne gare de Bressoux. Le boulevard urbain est constitué d'une à deux bandes dans chaque sens, limité à 50 km/h entre Droixhe et l'avenue de Jupille, et longé par une piste cyclable rapide en bordure de Meuse et un trottoir mixte piétons-vélos côté quartier. Il comportera deux nouveaux carrefours, l'un avec l'avenue de Jupille, à feux et avec passage inférieur, l'autre avec la nouvelle voirie, à feux et en surface. Deux traversées cyclistes de la E25 sont prévues : avenue de Jupille et voirie PMB.

Des alignements d'arbres de différentes essences ponctuent et structurent les aménagements, l'aménagement paysager ayant été conçu selon le plan « Canopée » de la Ville de Liège.

Les aménagement représentent 20.900 m³ de terres de déblais.

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Elle porte conjointement sur le projet routier et les nouvelles Halles des Foires « Liège Expo ».

Le Pôle apprécie notamment :

- la mise en contexte du projet et la prise en compte des projets en cours pour la définition d'une situation projetée (privatisation de la rue Gay Village, tram...), ainsi que la prise en compte des incertitudes (parcelle Portier) ;
- une étude de mobilité fouillée, aboutissant à des recommandations fines et adaptées au terrain ;
- la proposition d'alternatives (carrefour avenue de Jupille – E25, parking) et d'ajouts au projet initial (élargissement du périmètre pour assurer les liaisons cyclables, inclusion des berges, proposition de réaménagement de l'îlot du quartier de Droixhe...);
- Le relevé complet de la végétation.

Cependant, le Pôle regrette :

- l'absence d'une analyse des rejets atmosphériques du projet, en particulier du trafic automobile empruntant le futur boulevard urbain (émissions de microparticules notamment) ;
- l'absence d'information sur l'état de la berge de Meuse et ses possibilités de réaménagement.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale du projet

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle note, tout d'abord, que le demandeur a examiné en détail les alternatives de l'auteur en matière de mobilité et a posé ses choix, notamment sur la base de simulations de trafic. Il s'agit des options et principes suivants :

- pour la E25, deux voies en sortie de ville et une en entrée ;
- un carrefour simple, à niveau, pour l'accès à Liège expo et à la zone multimodale, sans possibilité de tourne-à-gauche du PMB vers Liège ;
- un échangeur complet et dénivelé entre la E25 et l'avenue de Jupille, avec traversée vers le corridor vélo pour les modes actifs ;
- en conséquence, une simplification de l'échangeur de Monsin.

Dans cette configuration, il suit les recommandations d'amélioration de la sécurité/fluidité émises dans l'EIE (en ce qui concerne les bermes centrales de la E25 et de la voirie PMB, le positionnement des îlots ou la longueur du tourne-à-droite sur la voirie PMB, la continuité du cheminement cyclo-pédestre sur la voirie PMB et sa sécurisation en traversée de la E25), à l'exception de la suppression des îlots en aval de la rue Kinet. Le Pôle n'a pas de commentaire supplémentaire à ce sujet.

Le Pôle demande l'inclusion des berges de Meuse dans le périmètre d'intervention. L'aménagement du boulevard urbain représente une opportunité de valorisation qui ne se représentera pas. Cette valorisation permettra de régler simultanément le problème important d'envahissement de ces berges par des espèces exotiques invasives, particulièrement par la Renouée du Japon. Le fait que le périmètre ne fasse pas partie de la fiche FEDER ne peut faire obstacle à la mise en œuvre d'un projet de boulevard urbain intégré jusqu'au fleuve.

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes, toutes examinées et partiellement prises en compte par le demandeur dans le projet déposé :

- élaborer un cahier des charges rigoureux en matière de sélection des plants et de conditions de plantation (choix des espèces, dimension des fosses de plantation, vérification et réception des travaux avec période de suivi de 2 ans) ;
- réaliser des aménagements favorables à la biodiversité et au cadre de vie ; envisager la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts. Si le demandeur a bien intégré cette recommandation, par exemple pour la bande boisée à l'ouest de l'échangeur de Monsin (tilleuls à petites feuilles et prés fleuris), le type de gestion sera à préciser dans la convention d'entretien ;
- mettre en place une stratégie de lutte visant à éradiquer et éviter la propagation des espèces invasives. Comme l'auteur d'étude, le Pôle attire l'attention du demandeur sur la gestion de la Renouée du Japon et insiste sur le risque élevé de la disperser lors de grands mouvements de terre. Il s'agira pour le Pôle d'élaborer un véritable Plan de lutte contre les invasives et, surtout, de le traduire concrètement dans les clauses techniques des cahiers des charges.

Le Pôle demande également d'établir des plans d'éclairage rigoureux et précis (éclairage LED, sans dispersion ...). Le demandeur affirme que ce sera fait, en suivant le plan lumière 4.0 de la SOFICO pour le boulevard urbain et l'accès PMB. Le Pôle ajoute que les options de ce plan devraient être discutées avec les autorités compétentes pour le pôle multimodal et pour Liège Expo en vue d'une harmonisation des plans d'éclairage de ces différents sites. Ces plans doivent poursuivre des objectifs d'économie d'énergie et de prévention de la pollution lumineuse tant pour les riverains que pour la biodiversité.

Le Pôle souligne enfin que la « vélo-route » n'a de sens que si elle mène à une destination, par exemple, en rejoignant une nouvelle piste cyclable côté Jupille ou encore l'île Monsin. Il note que, dans la demande de permis, elle n'est prévue que de Droixhe à l'avenue de Jupille sans autre débouché. L'intention serait toutefois, à terme, de la prolonger vers les Pays-Bas. De plus, la question de son accessibilité aux piétons est importante. Le Pôle demande qu'un suivi de son utilisation par les piétons, en particulier au droit des rues Kinet et Goblet, soit assuré. Le cas échéant, les aménagements de traversée du boulevard, que les plans rendent possibles, devraient être réalisés.

2. REMARQUES AUX AUTORITES COMPETENTES A PROPOS DU QUARTIER DE DROIXHE-BRESSOUX, LE POLE MULTIMODAL ET LIEGE EXPO

Le Pôle tient avant tout à souligner que, selon lui, le projet Liège Expo (hors du champ du permis d'urbanisme qui lui est soumis, mais faisant l'objet d'une étude d'incidences conjointe avec lui) ne pourra tenir la route qu'à la condition de disposer de la parcelle « Portier » pour le parking, ou à tout le moins - et dès la réalisation du projet - d'une surface autorisant un nombre équivalent de places de parcage à proximité immédiate. A défaut, l'impact d'un parcage dispersé dans les quartiers d'habitat voisins serait inacceptable.

Ensuite, il estime indispensable qu'une coordination avec la SNCB soit organisée rapidement afin de raccorder la gare au quartier et de l'intégrer dans sa multimodalité dont elle est un pion majeur. Il s'agit

de la cohérence des aménagements, mais aussi de la cohérence entre les dessertes train et tram, ou encore entre la desserte train et les événements à Liège Expo.

Le Pôle souhaite également appuyer les recommandations du bureau d'étude en ce qui concerne l'intégration de Liège Expo dans le quartier en général. Il s'agit d'assurer la cohérence de Liège Expo, du P+R, de la gare et de l'habitat pour « *créer un ensemble soudé et qualitatif* » - notamment par le choix des aménagements et des plantations. Ainsi le Pôle recommande, à l'instar de l'auteur d'étude, de :

- aménager une connexion modes doux sécurisée et structurante entre la gare de Bressoux d'une part, Liège Expo et le P+R d'autre part, en assurant la lisibilité des parcours au départ de la nouvelle esplanade, selon les suggestions du bureau d'étude ;
- prévoir des emplacements et bornes pour la recharge de vélo électriques au sein du pôle multimodal et envisager l'installation d'auvents photovoltaïques au droit des poches de stationnement vélos et voitures électriques ;
- préciser les principes de gestion des eaux pluviales de Liège Expo en fonction de la zone de prévention éloignée des captages d'AB InBev (temporisation, valorisation et infiltration pour la toiture de Liège Expo, infiltration pour les espaces verts, temporisation pour les parkings, temporisation et séparateur HC pour la zone logistique) ;
- étudier les pistes de valorisation des eaux pluviales de toiture Liège Expo comme ressources pour l'arrosage et l'usage domestique (avec filtration et décantation) ;
- dans le cadre du maintien des arbres de grande valeur au niveau du square, éviter que le chantier génère des perturbations compromettant leur intégrité et leur santé ;
- assurer la continuité du cheminement cycliste vers le Pont Atlas (abaissement de la bordure, traversée du pont, accotement mixte). Le demandeur indique que cela est prévu dans le cadre du projet de tram ;
- réurbaniser les espaces en friche en prolongement de l'esplanade de Liège Expo en refermant le front bâti et en assurant une continuité de l'espace public ;
- accorder une attention particulière à l'aménagement et à la gestion des interfaces aux abords de la nouvelle voirie PMB, en assurant la continuité entre les aménagements sous la responsabilité du SPW et de la Ville de Liège.

Le Pôle suggère en outre de :

- harmoniser les options d'éclairage de Liège Expo et du PMB avec celles du plan lumière de la SOFICO, afin de donner une cohérence d'ensemble à tous les aménagements du quartier ;
- prévoir un véritable Plan de lutte contre les espèces invasives et le traduire dans les cahiers des charges des entrepreneurs. Il pense en particulier à la Renouée du Japon, particulièrement tenace d'autant plus susceptible d'être dispersée lors de grands mouvements de terre.
- étudier le recours aux pompes à chaleur comme moyen de chauffage pour Liège Expo à tout le moins pour les locaux occupés régulièrement (bureaux par ex). Le Pôle attire l'attention sur l'opportunité que représente la nappe alluviale comme source d'énergie renouvelable valorisable par la technique de pompe à chaleur eau-eau, tant pour le chauffage que pour la climatisation. Cette nappe à faible profondeur présente les capacités requises. A titre d'exemple le Pôle renvoie au complexe culturel provincial en développement sur le pôle Bavière, peu en amont, et qui utilise cette nappe alluviale pour le chauffage et la climatisation.
- inclure dans les plans de construction de Liège Expo des abris pour la faune (oiseaux, chauve-souris) et les intégrer ainsi de manière plus élégante au projet.